



La lettre de Sapois



N° 119

Sapois, le 25 février 2022

- **Annulation de la permanence du samedi 26 février**

La Mairie sera exceptionnellement fermée ce samedi 26 février.

- **Infos élections 2022**

Election présidentielle : 1er tour dimanche 10 avril / 2ème tour dimanche 24 avril

Elections législatives : 1er tour dimanche 12 juin / 2ème tour dimanche 19 juin

Listes électorales : Comment s'inscrire?

- en ligne : grâce au téléservice disponible sur www.service-public.fr (justificatifs d'identité et de domicile numérisés à joindre)

- en mairie ou par courrier : sur présentation de justificatifs d'identité et de domicile et du [cerfa n°12669*02](http://cerfa.n°12669*02) de demande d'inscription

Attention : les inscriptions sont possibles jusqu'au 4 mars 2022 en mairie (2 mars en ligne) pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.

Refonte électorale : Chaque électeur recevra une nouvelle carte dans le courant du mois de mars. Il est possible de vérifier son inscription en ligne sur www.service-public.fr (bien saisir tous les prénoms). En cas de modification de la situation (changement d'adresse dans la commune...), merci de le signaler à la mairie afin d'être sûr de bien recevoir la nouvelle carte.

- **Rappel divagation des chiens - responsabilité des propriétaires**

Pour rappel, la divagation des chiens est interdite, c'est une infraction punie d'une contravention de 2ème classe. Pour les chiens surpris en train de divaguer dans la commune et s'inviter au domicile de différentes habitations, les services de la SPA seront contactés et les frais seront à la charge des propriétaires.

Un chien laissé libre en limite de propriété peut également présenter un danger pour les passants et/ou pour la circulation. Sanctions prévues par la loi : les propriétaires peuvent être poursuivis pour mise en danger d'autrui et/ou pour dommages causés par l'animal.

- **Nettoyage de printemps - avis aux volontaires**

L'opération Nettoyage de printemps, en participation avec les JRS de Sapois, aura lieu **samedi 26 mars 2022 - rendez-vous devant la salle polyvalente à 14h.**

L'équipe municipale invite les jeunes et adultes bénévoles à consacrer leur après-midi au nettoyage des rues et abords du village. Sacs de ramassage et gants de protection seront distribués et les équipes seront constituées. A l'issue de l'après-midi, un pot sera offert aux participants. *Manifestation en extérieure dans le respect des recommandations sanitaires du moment.*

Vous pouvez retrouver nos informations sur notre site internet : www.sapois.fr

• Appels à projets

Le Conseil Départemental des Vosges, la Fédération Départementale des Chasseurs Vosgiens et la Chambre Départementale d'Agriculture avec l'appui de la Direction Départementale des Territoires proposent 2 opérations « Plantez des haies ! » pour les exploitants agricoles, les particuliers, les associations et « Osez l'agroforesterie ! » pour les agriculteurs.

Les règlements et dossiers de candidatures sont à retirer sur le site internet du département des Vosges « vosges.fr » (dispositifs - transition écologique).



➔ Pour rappel, l'arrêté préfectoral n°329/2021/DDT du 14 décembre 2021 (en pièce jointe) « interdit à quiconque d'effectuer des travaux (destruction, entretien, taille...) sur les haies pendant une période allant du **1^{er} avril au 31 juillet** ».

• Demandes d'urbanisme

Voici les dernières actes d'urbanisme (les arrêtés sont consultables sur le panneau d'affichage devant la mairie) :

- Déclaration préalable de travaux (création d'ouvertures) : SCI CVMTA - GONCALVES Carlos
- Déclaration préalable de travaux (pose de panneaux photovoltaïques en toiture) : MOREL Damien
- Déclaration préalable de travaux (construction d'un abri de jardin) : MASSARD Pierre
- Déclaration préalable de travaux (pose d'une isolation extérieure) : SAS ECOLOGIA
- Déclaration préalable de travaux (pose d'une fenêtre de toit, suppression d'une porte pour créer une fenêtre) : PIERRAT Anne-Lise